

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 13 janvier 2025

Présents : 9

Votants : 11

***L'an deux mil vingt-cinq, le 20 janvier à dix-huit heures,** les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.*

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE,

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) : Hugues MANESSE a donné pouvoir à Gisèle JEAN
Jean SOUCHAUD a donné pouvoir à Catherine PAPILLIER

Étaient absent(e)s : Armelle PAGEAUT, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élu : Didier NIQUET

OBJET : ADMISSION EN NON VALEUR

Madame le Maire présente au conseil une demande de mise en non-valeur émanant du service de gestion comptable concernant un titre émis sur le budget principal de la commune dont le détail figure en pièce jointe.

- Exercice 2012 / 2013 et 2014 : titres pour un montant total de 1 807.08 €, le comptable invoque une combinaison infructueuse d'actes, des PV de perquisition et demande de renseignement

Sur le rapport de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- REFUSE la mise en non-valeur pour les titres d'un montant total de 1 807.08 € pour les raisons suivantes : c'est une question de principe pour pouvoir poursuivre les époux Corvez. La moitié de la somme due avait déjà été dégrevée en 2014.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Gisèle JEAN

Le secrétaire,

Didier NIQUET



AR Prefecture

086-218602035-20250120-D2025_010-DE
Reçu le 23/01/2025
Publié le 23/01/2025